

Educateur/trice de l'enfance

L'espace de vie enfantine « Les Chemins de l'enfance » est une structure d'accueil préscolaire située à Riaz et La Tour-de-Trême.

Elle accueille jusqu'à 57 enfants par jour, répartis sur 5 groupes de vie sur deux sites.

Nous recherchons pour le site de la Tour-de-Trême,

Un/une EDE

Contrat à durée indéterminée

Taux : 60 %

(Possibilité par la suite d'augmenter à 80%)

Dès que possible ou à convenir

Votre mission :

- Assurer un accueil de qualité pour les enfants,
- Veiller au respect de la singularité des enfants dans un contexte de collectivité,
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants,
- Organiser la vie journalière du groupe,
- Conseiller et soutenir les parents dans le domaine de l'éducation,
- Offrir la possibilité d'entretiens individuels et l'animation de réunions de parents,
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation régulière de la ligne pédagogique et à son réajustement,
- Assurer les tâches administratives liées à la gestion des groupes d'enfants.

Profil requis :

- Diplôme d'EDE ou titre jugé équivalent,
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les familles,
- Intérêt pour les relations humaines,
- Sens des responsabilités et de l'organisation,
- Flexibilité et adaptabilité,
- Casier judiciaire vierge,

Nous vous offrons :

- Une activité attractive,
- La possibilité de rejoindre une équipe dynamique et motivée, dans une ambiance de travail agréable,
- La possibilité de travailler dans de nouveaux locaux pensés pour l'accueil des enfants.
- 5 semaines de congé payé
- 40 heures de travail par semaine pour un 100%
- Les repas pris avec les enfants sont offerts

Entrée en fonction :

- Dès que possible ou à convenir

Dans le cadre de notre processus de recrutement, seules les candidatures répondant aux critères demandés seront traitées et contactées.

Dossier de candidature complet à adresser à : info@chemins-enfance.ch jusqu'au 15 décembre 2025.
(CV ; lettre de motivation ; diplôme(s) ; certificat(s) de travail).